



Problème assureur résiliation

Par **AndrewM**, le **12/08/2017** à **10:30**

Bonjour, en septembre 2015 j'ai eu un accident responsable cependant mon assureur pour pouvoir m'assurer et me permettre de payer moins cher m'a supprimé mon malus. De plus en avril 2017 je me suis rendu compte que je n'étais plus prélevé et donc que mon assureur m'avait résilié je l'ai est contacté où ils m'ont appris que j'étais résilié pour doucement non remis or j'ai bien envoyé dans les temps la carte grise manquante en recommandé AR, de plus la résiliation ne m'a pas était envoyer en recommandé AR. J'ai donc essayer de m'assurer chez un autre assureur en demandant mon relevé d'information à mon assureur actuel qui a mis 2 mois avant de me l'envoyer à ma surprise mon malus était augmenter de 25% donc il m'est difficile de pouvoir m'assurer car ne sachant pas que mon assureur n'avait pas envoyer et ne voulant pas me donner mon relevé d'information j'ai donc était sans assurance pendant 1 mois. rnMerci de bien vouloir m'aider à ce sujet rnCordialement

Par **chaber**, le **15/08/2017** à **08:49**

bonjourrn[citation] cependant mon assureur pour pouvoir m'assurer et me permettre de payer moins cher m'a supprimé mon malus.[/citation]le malus ne se supprime pas d'un coup de plume mais répond aux règles que vous retrouverez dans vos conditions générales.rnrnsi un bonus de 50% est acquis depuis plus de 3 ans la prime ne sera pas majorée pour un sinistre responsable. Mais cela figurera dans votre dossier et sur le relevé d'information

Par **Lag0**, le **15/08/2017** à **10:13**

Bonjour, Il est aussi possible, pour un assureur, de faire un geste commercial en baissant sa prime pour annuler le malus. Mais, ce geste, ne concerne que cet assureur là et si vous allez ensuite voir un autre assureur, il reviendra au coefficient réel. Par exemple, j'ai un temps eu une assurance "groupe" qui mettait artificiellement tous ses assurés à un bonus 50. Mais si en réalité vous n'aviez qu'un bonus 25, c'est ce bonus là que reprenait un autre assureur.

Par **AndrewM**, le **15/08/2017** à **11:18**

Bonjour
Donc du coup je fais qu'il m'ai envoyer une fiche d'info vierge suite à mon accident n'étais valable que chez eux ?
Et pour le faite qu'il m'ai résilier du jour au lendemain sans me prévenir et pour une raison non valable vue que j'ai envoyer le papier qui m'étais demander,
Je ne peut donc rien faire ?